

La Gestion Déléguée



(Euvre de De **ETIENNE**

Main law reference regarding prison economy

- **Code de procédure pénale**

- **La loi pénitentiaire**

- **Loi de 1987 d'Albin Chalandon**

Cette loi permet la participation des entreprises privées au sein des Etablissements Pénitentiaires tout en préservant les prérogatives et l'autorité de l'Etat pour ses fonctions régaliennes.

Cette ouverture s'inscrit dans différents programmes de construction de nouveaux établissements et de rénovation du parc existant.

En 2012, 50% du parc est en Gestion Déléguée pour 90% en 2020

La Gestion Déléguée

Pour l'Administration



les fonctions suivantes :

Direction et Surveillance

Greffe - Dossiers judiciaires

Insertion

Pour l'entreprise privée

GEPSA

les fonctions suivantes :

Formation professionnelle

Travail (aux ateliers)

Maintenance
Technique et Immobilière (Cofely)

Restauration

Nettoyage

Transport

Hôtellerie

Cantine

Accueil des familles

Main activities

RIEP

Marché captif (Administration), dans le cadre d'une régie.

- Fabrication de mobilier pour les cellules et de bureaux pour l'Administration
- Fabrication des tenues des agents

Les Concessionnaires / Gestion Déléguée

Marché économique, marché ouvert.

- Imprimerie
- Conditionnement
- Industrie
- Services

Regulatory and wage framework

Le Code de Procédures Pénales encadre l'organisation du Travail Pénitentiaire qui est dérogatoire au code du travail, sauf pour le respect des règles d'hygiène et de sécurité

Les éléments dérogatoires sont :

- Pas de contrat de travail mais un support d'engagement
- pas de représentativité
- Pas de bénéfice du chômage à l'intérieur de la prison

Rémunération à la pièce sur une base horaire de 50% du salaire minimum, correspondant en 2012 à 4€12.

Regulatory and wage framework

En Gestion Délégée

objectifs en nombre d'heures et de masse salariale globale annuelle par établissements soumis à pénalités

Exemple : pour l'établissement d'Argentan :

168 000 heures à réalisées soit 124 opérateurs jours
et 692 000 de masse salariale.

Security constraints concerning the organization of the work inside prisons

- Classement des personnes détenues (classement / déclassement)
- Journée de travail courtes (5 heures)
- Mouvement des opérateurs (médical, parloirs...)
- Outillages et équipements interdits
- Gestion des flux de marchandises (maximum trois camion par ½ journée)
- Organisation différentes selon les établissements

Main difficulties encountered and solutions adopted

Problème

Volume d'activité insuffisant

Solution

Baisse du prix de vente engendrant une perte d'exploitation compensée par les activités de services du marché de Gestion Déléguée